



Janvier 2010

Information sur le futur ensemble communal

Salle des fêtes, parascolaire, poste et épicerie



Ce bulletin a pour but de vous présenter le projet qui va être soumis au Conseil Municipal du 2 février 2010.

En septembre 2007, la Commission des bâtiments (CdB) a décidé de regrouper dans un même projet – *un bâtiment communal polyvalent* – les besoins d'une commune qui se développe et se modernise.

En considération des expériences passées, elle a décidé de lancer un concours architectural pour un bâtiment devant répondre aux exigences suivantes: «contenir une salle des fêtes permettant d'organiser les manifestations communales, des locaux pour le parascolaire et un mini centre commercial regroupant une poste et une épicerie/tea-room».

Entourée de professionnels – architecte, économiste, avocat, ingénieur – la CdB a élaboré un «cahier des charges» définissant les attentes de la commune.

Le cahier des charges rédigé pour le concours a été présenté et accepté par le Conseil Municipal au printemps 2008.

Ce travail, supervisé par la future présidente du concours, a occupé les commissaires de la CdB durant de nombreuses séances et leur a permis de fixer des critères qui préservent au mieux l'environnement et répondent aux besoins recensés:

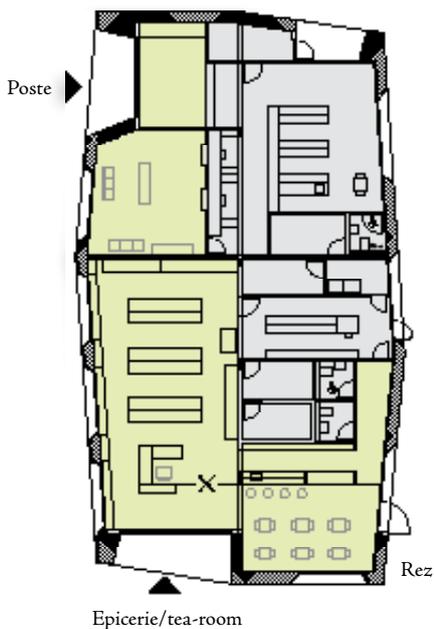
- Préserver au maximum la zone verte;
- Minimiser l'impact du bâti sur le site;
- Respecter les normes énergétiques modernes (Minergie);
- Conserver les places de parking existantes;

• Correspondre aux besoins:

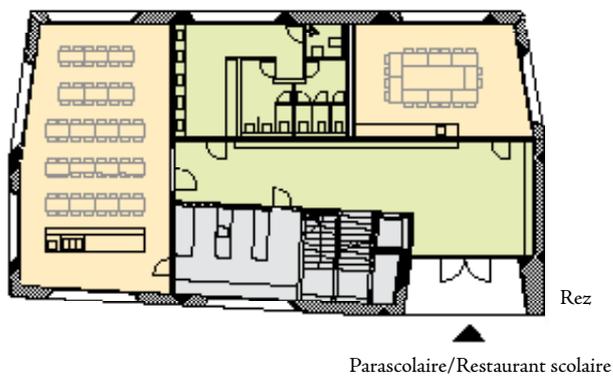
- 4 salles pour l'accueil des enfants en dehors de l'horaire scolaire;
- une cuisine de préparation pour le restaurant scolaire dimensionnée pour 140 enfants;
- une salle des fêtes permettant d'accueillir entre 300 et 350 personnes;
- une cuisine agencée pour les repas dans la salle des fêtes;
- un local de répétition pour l'harmonie de Genthod-Bellevue;
- des locaux pour l'enseignement musical et les sociétés locales;
- un foyer pour des réceptions ou expositions;
- un local pour la poste;
- une épicerie/tea-room, lieu de rencontre moderne et convivial.

En Octobre 2008, parmi les 14 projets déposés, le jury, présidé par Mme Bénédicte Montant, architecte, a retenu le projet des architectes Wiedmann et Fröhlich qui, avec trois bâtiments séparés, préservait au mieux l'aspect villageois du site.

De l'avis du jury, le projet «propose une nouvelle centralité villageoise», «offre une perméabilité entre le cimetière, le terrain de jeu et le complexe scolaire» et «permet une grande souplesse d'exploitation».



- Salles
- Espaces communs
- Technique/cuisines



Poste/Epicerie

Le bâtiment poste/épicerie construit sur un seul niveau, verra ses 407m² répartis, pour une petite moitié, pour la poste, et le reste, pour une épicerie/tea-room lumineuse et moderne.

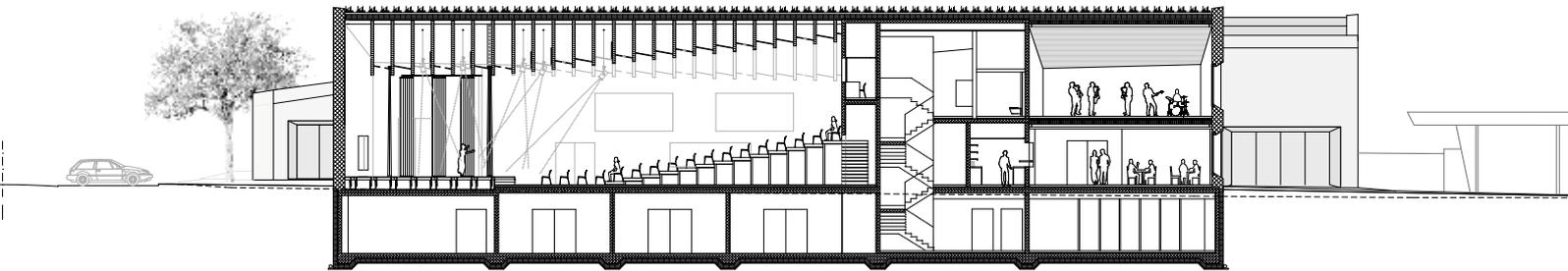
La partie tea-room de l'épicerie pourra s'étendre à l'intérieur du site avec quelques tables abritées. Ces deux commerces disposeront de places de parking privilégiées – mais à temps limité – devant le bâtiment.

Parascolaire

Les 368m² du bâtiment «parascolaire», construit sur deux niveaux et indépendant des autres bâtiments, sera dévolu à l'accueil des enfants de l'école de Genthod.

Ce bâtiment comprendra :

- un restaurant scolaire pouvant accueillir jusqu'à 140 enfants en deux services;
- un local de 31m² pour la préparation et la régénération des plats;
- un vestiaire, des lavabos et des toilettes pour les enfants;
- 5 salles d'environ 40m² chacune pour les activités diverses gérées par les animatrices hors temps scolaire, au plus tard jusqu'à 18h00.



Salle des fêtes

La vocation du bâtiment central, d'une surface au sol de 975 m², sera prioritairement de type culturel.

Le rez-de-chaussée comprendra:

- un espace permettant d'accueillir 350 convives en configuration salle des fêtes et 300 spectateurs en configuration salle de spectacle;
- un foyer permettant d'organiser des expositions et des réceptions pour une cinquantaine de personnes;
- une cuisine agencée, de type professionnel; et
- une grande salle de réception.

Ce niveau permettra d'organiser les différentes manifestations communales – avec extension sur l'extérieur pour les promotions.

Le premier étage, entièrement dévolu à la pratique de la musique, se composera :

- d'une salle de répétition pour l'Harmonie de Genthod-Bellevue comprenant suffisamment de place pour le rangement des différents instruments et un « coin » de rencontre,
- d'une salle qui pourra être utilisée pour des répétitions ou des cours individuels.

Le sous-sol comprendra, en plus des sanitaires, loges et locaux techniques, deux salles de sociétés et quatre zones de rangement et de dépôt.

Vote du Conseil Municipal

Le mardi 2 février à 20h30 le Conseil Municipal de Genthod se prononcera sur le projet de construction du bâtiment communal contenant une salle des fêtes, des locaux pour le parascolaire, pour une poste et pour une épicerie. Le devis global se monte à **Fr. 16'100'000**, auquel sont à déduire Fr. 750'000 de crédit d'étude voté en décembre 2008, soit encore Fr. 15'350'000.

Nous vous rappelons que les séances du CM sont publiques et invitons les communiens intéressés à y assister.



Informations générales

Période des travaux

La période des travaux devrait durer environ deux ans et commencer, après l'obtention de l'autorisation de construire, dans le courant de l'automne 2010.

Cette année, la fête des promotions se déroulera comme d'habitude. Les années suivantes elle aura lieu au même endroit sur un espace réduit. Les autres fêtes – escalades et 1^{er} août – ne devraient pas subir de désagrément.

Le périmètre des travaux sera clairement déterminé par une enceinte de protection et la sécurité des usagers sera assurée. L'accès à la partie restante du terrain de sport sera toujours possible.

L'office postal sera maintenu pendant les travaux à l'angle Pralay-route de Rennex dans un bâtiment provisoire.

Énergie et écologie

Un concept de chauffage par la géothermie, couplé avec le bâtiment scolaire, une isolation thermique bien conçue ainsi que l'utilisation de matériaux écologiques permettront à ce bâtiment d'obtenir une certification au label Minergie.

Les bâtiments seront construits dans un souci de simplicité, de durabilité et d'économie, dans une vision de moyen à long terme qui intègre le cycle de vie complet du projet (construction, exploitation, entretien, recyclage). Le bois constituera une part importante des éléments qui seront mis en œuvre (fenêtres, planchers, toitures).

Les toitures végétalisées des bâtiments participent à l'isolation thermique et phonique, permettent de retenir les eaux de pluies, évitent une surcharge du réseau des eaux claires et sont une masse protégée pour le développement d'une certaine biodiversité.

Aménagement extérieur

L'aménagement extérieur a été confié à un bureau d'architectes paysagistes.

Le mandat leur a été donné d'étudier l'aménagement et la circulation des personnes sur l'ensemble du site compris entre les quatre routes entourant la parcelle. En particulier, la circulation des piétons entre la salle des fêtes et le parking du chemin de la Gandolle (parking retenu pour les manifestations importantes).

Coût d'exploitation.

S'intégrant dans le cadre existant (école, activités parascolaires, restaurant scolaire, ...) le futur bâtiment communal ne devrait pas engendrer une augmentation des coûts de fonctionnement.

Le bâtiment poste/épicerie n'impliquera pas de charge pour la commune. Le parascolaire – activités hors temps scolaire – et le restaurant scolaire fonctionnant déjà, ne devraient impliquer qu'un transfert de charge. Le coût pour le fonctionnement de la salle des fêtes ne devrait, sous toutes réserves, pas excéder la somme engagée par la commune pour la location des tentes, environ Fr. 68'000.- les années avec 1^{er} août.